

COMPTE DE RESULTAT	2022- 2023	2021- 2022
Produits d'exploitation		
Maintenance	3 030 454	3 152 823
SAAS	2 507 634	1 833 201
Revenu récurrent	5 538 087	4 986 024
Formations	1 152 389	1 221 749
Suivis de projets	269 690	579 087
Développements spécifiques	153 013	253 324
Installations et prestations techniques	196 528	118 422
Frais	167 326	175 745
Prestations	1 938 947	2 348 328
Licenses	357 411	444 807
Ventes de marchandises	71 074	109 286
Chiffre d'affaires net	7 905 519	7 888 443
Production stockée	0	0
Production immobilisée	670 625	677 385
Produits nets partiels sur opérations à long terme	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges	257 610	291 440
Autres produits	72 686	1 146
	8 906 439	8 858 414
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	67 145	70 079
Achat de matières premières et autres approv.	888	1 286
Variation de stocks	0	2 385
Autres achats et charges externes	2 776 535	2 447 518
Impôts, taxes et versements assimilés	189 877	85 456
Salaires et traitements	3 961 890	3 506 510
Charges sociales	1 611 146	1 600 755
Dotations aux amortissements et provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	749 156	807 424
- Sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	160 877	338 174
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres charges	96 072	421
	9 613 585	8 860 008
RESULTAT D'EXPLOITATION	-707 146	-1 593
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0	0
Bénéfice attribué ou perte transférée	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	0
Produits financiers	0	0
De participations	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	34	31
Reprises sur provisions et tranfert de charges	0	2 509
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	34	2 540
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	291	376
Différences négatives de change	857	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	1 148	376
RESULTAT FINANCIER	-1 114	2 164
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-708 260	571

COMPTE DE RESULTAT (Suite)	2022- 2023	2021-2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	122 411	0
Reprises sur provisions charges exceptionnelles	0	0
	122 411	0
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	40 460	38 835
Sur opérations en capital	86 275	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
	126 735	38 835
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 324	-38 835
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
Crédit d'impôt	197 963	130 743
Total des produits	9 028 884	8 860 954
Total des charges	9 543 505	8 768 476
BENEFICE OU PERTE	-514 621	92 479

COMPTES ANNUELS HOLY-DIS SA

ACTIF	2022 - 2023			2021 - 2022
	Brut	Amort/prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	8 905 505	7 546 408	1 359 097	1 357 665
Concessions, brevets, licences, logiciels	187 367	186 534	832	2 657
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 188 661	90 650	1 098 011	70 193
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	582 468	342 080	240 388	185 322
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	59 892	0	59 892	62 192
	10 923 893	8 165 673	2 758 220	1 678 029
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	58 096	0	58 096	3 021
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 966 859	375 738	1 591 121	2 024 701
Autres créances	478 609	0	478 609	387 164
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	3 504	0	3 504	3 504
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	2 334 341	0	2 334 341	2 628 196
Charges constatées d'avance	115 392	0	115 392	58 092
	4 956 800	375 738	4 581 062	5 104 679
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts	0	0	0	0
Ecarts de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	15 880 694	8 541 411	7 339 283	6 782 708

PASSIF	2022 - 2023	2021 - 2022
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 501 342)	501 342	501 342
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence, avec		
- Réserves :	0	0
- Réserve légale	50 134	50 134
- Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
- Réserves réglementées	0	0
- Autres Réserves	0	0
Report à nouveau	1 391 208	1 298 733
Résultat de l'exercice	-514 621	92 476
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
	1 428 064	1 942 685
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
Autres fonds propres	0	0
	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	5 000	5 000
Provisions pour charges	0	0
	5 000	5 000
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès d'ets. de crédit	825 665	53 584
Emprunts et dettes financières	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	56 686	66 359
Fournisseurs et comptes rattachés	371 203	394 977
Dettes fiscales et sociales	2 341 911	2 285 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	3 450
Autres dettes	50	66 986
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	2 310 705	1 964 182
	5 906 219	4 835 023
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	7 339 283	6 782 708



Holy-Dis

Exercice clos le 30 juin 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Holy-Dis

Exercice clos le 30 juin 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Holy-Dis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Holy-Dis relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Carine Malval

ETATS FINANCIERS HOLY-DIS SA

EXERCICE 2022-2023



COMPTES ANNUELS HOLY-DIS SA

ACTIF	2022 - 2023			2021 - 2022
	Brut	Amort/prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	8 905 505	7 546 408	1 359 097	1 357 665
Concessions, brevets, licences, logiciels	187 367	186 534	832	2 657
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 188 661	90 650	1 098 011	70 193
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	582 468	342 080	240 388	185 322
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	59 892	0	59 892	62 192
	10 923 893	8 165 673	2 758 220	1 678 029
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	58 096	0	58 096	3 021
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 966 859	375 738	1 591 121	2 024 701
Autres créances	478 609	0	478 609	387 164
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	3 504	0	3 504	3 504
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	2 334 341	0	2 334 341	2 628 196
Charges constatées d'avance	115 392	0	115 392	58 092
	4 956 800	375 738	4 581 062	5 104 679
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts	0	0	0	0
Ecarts de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	15 880 694	8 541 411	7 339 283	6 782 708

PASSIF	2022 - 2023	2021 - 2022
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 501 342)	501 342	501 342
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence, avec		
- Réserves :	0	0
- Réserve légale	50 134	50 134
- Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
- Réserves réglementées	0	0
- Autres Réserves	0	0
Report à nouveau	1 391 208	1 298 733
Résultat de l'exercice	-514 621	92 476
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
	1 428 064	1 942 685
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
Autres fonds propres	0	0
	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	5 000	5 000
Provisions pour charges	0	0
	5 000	5 000
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès d'ets. de crédit	825 665	53 584
Emprunts et dettes financières	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	56 686	66 359
Fournisseurs et comptes rattachés	371 203	394 977
Dettes fiscales et sociales	2 341 911	2 285 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	3 450
Autres dettes	50	66 986
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	2 310 705	1 964 182
	5 906 219	4 835 023
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	7 339 283	6 782 708

COMPTE DE RESULTAT	2022- 2023	2021- 2022
Produits d'exploitation		
Maintenance	3 030 454	3 152 823
SAAS	2 507 634	1 833 201
Revenu récurrent	5 538 087	4 986 024
Formations	1 152 389	1 221 749
Suivis de projets	269 690	579 087
Développements spécifiques	153 013	253 324
Installations et prestations techniques	196 528	118 422
Frais	167 326	175 745
Prestations	1 938 947	2 348 328
Licenses	357 411	444 807
Ventes de marchandises	71 074	109 286
Chiffre d'affaires net	7 905 519	7 888 443
Production stockée	0	0
Production immobilisée	670 625	677 385
Produits nets partiels sur opérations à long terme	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges	257 610	291 440
Autres produits	72 686	1 146
	8 906 439	8 858 414
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	67 145	70 079
Achat de matières premières et autres approv.	888	1 286
Variation de stocks	0	2 385
Autres achats et charges externes	2 776 535	2 447 518
Impôts, taxes et versements assimilés	189 877	85 456
Salaires et traitements	3 961 890	3 506 510
Charges sociales	1 611 146	1 600 755
Dotations aux amortissements et provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	749 156	807 424
- Sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	160 877	338 174
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres charges	96 072	421
	9 613 585	8 860 008
RESULTAT D'EXPLOITATION	-707 146	-1 593
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0	0
Bénéfice attribué ou perte transférée	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	0
Produits financiers	0	0
De participations	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	34	31
Reprises sur provisions et tranfert de charges	0	2 509
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	34	2 540
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	291	376
Différences négatives de change	857	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	1 148	376
RESULTAT FINANCIER	-1 114	2 164
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-708 260	571

COMPTE DE RESULTAT (Suite)	2022- 2023	2021-2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	122 411	0
Reprises sur provisions charges exceptionnelles	0	0
	122 411	0
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	40 460	38 835
Sur opérations en capital	86 275	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
	126 735	38 835
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 324	-38 835
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
Crédit d'impôt	197 963	130 743
Total des produits	9 028 884	8 860 954
Total des charges	9 543 505	8 768 476
BENEFICE OU PERTE	-514 621	92 479

ANNEXE COMPTABLE

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2023, le total est de 7 419 385 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le résultat est déficitaire à hauteur de (514 621) €

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 – Faits caractéristiques de la période

Néant.

2 - Evènements post-clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis le 01 juillet 2023.

3 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2023 sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général et aux principes fondamentaux (prudence, permanence des méthodes, indépendance des exercices et continuité de l'activité) et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 *Frais de développement*

Les frais de recherche, relatifs aux phases d'analyse préalable, sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

Les frais de développement sont pour l'essentiel constitués des charges du personnel affecté au développement des logiciels existants (Timesquare V2) et de moteurs de calcul correspondant aux phases d'analyse organique, programmation, tests, jeux d'essais et documentation du logiciel.

En application du règlement CRC 2004-06, les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels. Ceci implique de respecter l'ensemble des critères suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa vente
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts de développement ne respectant pas ces critères sont constatés en charge.

Le produit Timesquare constitue une application web modulaire, façon « portail », composée d'un socle technique et d'un certain nombre de modules fonctionnels qui viennent se greffer sur ce socle (module administratif, module personnel, module dimensionnement, module planification administration). Ce socle a vocation à servir de base à l'ensemble des versions Timesquare qui seront distribuées (il correspond au « standard » Timesquare), et il se pérennisera d'autant plus en fonction des évolutions technologiques et en fonction des développements de modules « satellitaires » attendus par le marché.

Nous estimons que le socle technique et l'ensemble des modules afférents ont une durée d'utilité de 3 ans.

3.1.2 Concessions, brevets et licences

Les concessions, brevets et licences acquises sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis linéairement sur 10 ans.

3.1.3 Logiciels

Il s'agit des logiciels acquis qui sont valorisés au coût d'acquisition et, amortis sur une durée comprise entre 1 et 5 ans.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens selon les modes et les durées suivants :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Installations générales, Agencements et Aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et Informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

3.3 Immobilisations financières

Néant.

3.4 Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour, ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Aucun stock présent au sein de la société au 30 juin 2023.

3.5 Reconnaissance du revenu

La constatation des revenus est fonction de la nature du produit et du contrat conclu avec le client.

- **Ventes de logiciels et de matériels**

Le produit de la vente de logiciels est comptabilisé dès la livraison de logiciels chez le client.

La vente de matériels est comptabilisée dès la livraison du bien chez le client.

- **Ventes de prestations de services**

La vente de prestations de service est comptabilisée dès sa réalisation chez le client.

La vente de maintenance est facturée annuellement du 1er janvier au 31 décembre, et est proratisée dans les comptes en fonction du principe d'indépendance des exercices.

Les ventes d'abonnements SAAS sont facturés sur des périodes mensuelles ou plurimensuelles, et proratisées dans les comptes en fonction du principe d'indépendance des exercices.

- **Contrats à exécution successive**

Les prestations rendues et non facturées à la date de clôture des comptes sur les contrats de maintenance à exécution successive sont enregistrées en factures à établir.

- **Contrats dont la réalisation se poursuit au-delà de la date de clôture**

Les contrats à long terme traités à forfait, et dont l'exécution se poursuit sur plus d'un exercice, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement au jalon lorsque les éléments suivants sont réunis :

- le montant du contrat peut être évalué de façon fiable,
- le pourcentage d'avancement du projet peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes
- les temps d'étude et les coûts peuvent être identifiés de façon fiable.

Dans cette méthode, les produits correspondant au contrat sont pris en compte en fonction du pourcentage estimé d'avancement du projet à la date de l'arrêté des comptes.

Toutefois, lorsque le montant des coûts prévisibles pour l'achèvement d'un contrat, risque de faire apparaître une perte à terminaison, une provision pour risque est constituée en fonction de la perte probable à la clôture de l'exercice.

3.6 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est comptabilisée selon la méthode des coûts historiques et est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire (valeur du marché) est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7 Créances

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

En particulier, pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de non-recouvrement.

Nous provisionnons à 100% l'ensemble des créances échues à plus de 360 jours.

3.8 Notion de résultat courant et résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

3.9 Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en € à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

3.10 Provisions inscrites au passif

Les provisions inscrites au passif remplissent les critères exigés par le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Les risques font l'objet d'une revue par la Direction Générale et sont provisionnés au cas par cas, en fonction de l'estimation de sorties de ressources probable.

3.11 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

3.12 Avances, crédits accordés aux membres des organes d'administration

Aucune avance, crédit n'a été accordé durant cet exercice aux organes d'administration.

3.13 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en France. Ils ne font pas l'objet d'une comptabilisation et figurent en engagements hors bilan. Par ailleurs il n'existe pas de traitement pour les pensions, indemnités assimilées et compléments de retraite des dirigeants.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Compte tenu des hypothèses retenues ci-dessous, le montant total des engagements au 30 juin 2023 s'élève à 311 652 € contre 252 067 € au 30 juin 2022.

Paramètres économiques

Revalorisation des salaires : elle peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous la forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge. Les tables retenues sont les suivantes :

- Cadre : Décroissance faible
- Non Cadre : Décroissance faible

Charges sociales patronales : 45 %

Taux de contribution employeur : 50 %

Taux d'actualisation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations corporate AA). Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com). Le taux d'actualisation s'élève à 3,75 % au 30/06/2023.

Droits conventionnels : l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective ou de l'accord collectif si ceux-ci sont plus favorables que les indemnités légales. Les tables retenues par catégories sont les suivantes :

Départ volontaire :

- Cadre : Bureaux d'études-SYNTEC (DV)
- Non Cadre : Bureaux d'études-SYNTEC (DV)

Mise à la retraite :

- Cadre : Bureaux d'études-SYNTEC (MR)
- Non Cadre : Bureaux d'études-SYNTEC (MR)

• Paramètres démographiques

Mobilité des actifs : Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents. Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- Cadre : Turn-over fort
- Non cadre : Turn-over fort

Table de mortalité : La probabilité de survie est déterminée à partir de tables statistiques de mortalité de la population française. Par exemple, la table INSEE indique le nombre de survivants à chaque âge pour 100 000 individus à la naissance en faisant une distinction par sexe. Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- Cadre : INSEE 2023
- Non Cadre : INSEE 2023

Ventilation des départs à la retraite : les taux retenus sont les suivants :

- Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
- Mise à la retraite par l'employeur : 0 %

Âge de départ en retraite

- Cadre : 65 ans.
- Non Cadre : 63 ans.

• Statistiques par catégorie

Catégorie	Effectif	Age moyen	Ancienneté moyenne	Salaire moyen mensuel	Ventilation de l'engagement par catégorie
CADRE	59	42	10	3 862	306 427
NON CADRE	4	35	10	2 050	5 225
TOTAL	63				311 652

4-Notes sur le Bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes €	30-juin-22	Acquisitions	Cessions/ Virements	30-juin-23
Frais de recherche et de développement	8 234 881	670 625	0	8 905 505
Autres immobilisations incorporelles	187 362	5	0	187 367
Total	8 422 243	670 629	0	9 092 872
Amortissements	30-juin-22	Augmentations	Diminutions	30-juin-23
Frais de recherche et de développement	6 877 216	669 192	0	7 546 409
Autres immobilisations incorporelles	184 705	1 829	0	186 534
Total	7 061 921	671 022	0	7 732 943
Valeur nettes €	1 360 321			1 359 929

Le montant des frais de recherche et innovation retenus - pour le calcul et comptabilisation au 30 juin 2023 - des crédits d'impôt recherche et innovation (au titre de l'année civile 2022) s'est élevé au total à 672 426 euros.

4.2 Immobilisations corporelles

Le 22 juin 2023, la société a effectué un investissement immobilier à hauteur de 1 044 000 € sur un appartement, dont le règlement a bien été payé comptant et quittancé à l'acte.

Cet investissement a été partiellement financé par un emprunt contracté auprès de la société générale et à hauteur de 800 000 €

Les immobilisations liées aux constructions sont représentées par ledit investissement immobilier, ainsi que les agencements du siège social.

Les autres immobilisations corporelles sont essentiellement constituées de matériel informatique et de mobilier de bureaux.

Valeurs brutes €	30-juin-22	Acquisitions	Cessions/ Virements	30-juin-23
Bâtiments	0	1 044 000	0	1 044 000
Installations, agencements, aménagements.	144 661			144 661
Installations techniques, mat et out. industriels	94 044	10 828		104 872
Matériel de transport	130 749	189 545	137 946	182 348
Matériel de bureau, mobilier	318 088	5 647	28 487	295 247
Total	687 542	1 250 020	166 433	1 771 129
Amortissements	30-juin-22	Augmentations	Diminutions	30-juin-23
Bâtiments	0	1 716	0	1 716
Installations, agencements, aménagements.	74 468	14 466		88 934
Installations techniques, mat et out industriels	56 589	9 642		66 232
Matériel de transport	62 104	29 152	50 056	41 200
Matériel de bureau, mobilier	238 866	23 157	27 375	234 648
Total	432 028	78 135	77 432	432 731
Valeur nettes €	255 514			1 338 398

4.3 Immobilisations financières

Valeurs brutes €	30-juin-22	Acquisitions	Cessions /Virements	30-juin-23
Participations	0	0	0	0
Dépôts de garantie versés	62 192	0	2 300	59 892
Total	62 192	0	2 300	59 892

Les « Autres immobilisations financières » représentent des dépôts de garantie versés aux bailleurs du siège social et à des fournisseurs (aucune évolution matérielle par rapport à l'exercice précédent).

4.4 Stocks

Les stocks font le cas échéant l'objet d'un inventaire périodique.

Les stocks de marchandises correspondent aux ventes connexes et aux prestations d'implantation de logiciels.

Au 30 juin 2023, aucun stock n'est recensé dans la société.

4.5 Créances clients

€	30-juin-22	30-juin-23
Clients	1 915 557	1 523 231
Clients douteux	491 962	426 612
Factures à établir	54 903	17 016
Total (valeur brute)	2 462 422	1 966 859
Provisions pour dépréciation	437 721	375 738
Total (valeur nette)	2 024 701	1 591 121

Toutes les créances clients âgées de plus de 360 jours sont jugées potentiellement irrécupérables et ont été provisionnées dans les clients douteux. Le solde de provision afférent s'élève à 375 738 € au 30 juin 2023, et est en baisse de 61 983 € par rapport à l'exercice précédent.

Mouvements des créances douteuses	30-juin-22	Augmentation	Diminution	30-juin-23
Clients douteux	491 962	182 815	248 164	426 612
Provisions pour dépréciation	437 721	160 877	222 860	375 738

4.6 Autres créances

Les autres créances se répartissent de la façon suivante :

€	30-juin-22	30-juin-23
Fournisseurs avoirs à recevoir	16 031	58 096
Personnel avances et acomptes	95 310	22 496
Taxe sur la valeur ajoutée	84 280	125 782
Crédit d'Impôt Recherche et Innovation	130 743	282 104
Autres créances de l'Etat	60 800	48 227
Total	387 164	536 704

Au 30 juin 2023 les autres créances correspondent principalement à des crédits d'impôts, TVA, et aux avoirs fournisseurs et aux avances sur frais.

La créance de CIR inclut les exercices 2021 et 2022, dont la part 2021 a été remboursée par l'état en juillet 2023.

4.7 Echéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas.
Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

€	Montant brut	à - d'1 an	à + d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres immobilisations financières	59 892	0	59 892
TOTAL	59 892	0	59 892
De l'actif circulant :			
Clients et comptes rattachés	1 966 859	1 531 391	435 469
Fournisseurs débiteurs	7 186	7 186	0
Fournisseurs avoirs à recevoir	50 910	50 910	0
Personnel avances et acomptes	22 496	22 496	0
Taxe sur la valeur ajoutée	125 782	125 782	0
Crédit d'Impôt Recherche et Innovation	282 104	282 104	0
Autres créances de l'Etat	48 227	48 227	0
TOTAL	2 503 563	2 068 095	435 469
Charges constatées d'avance	115 392	115 392	0
TOTAL GENERAL	2 678 848	2 183 487	495 361

4.8 Emprunts et dettes financières

Au cours des précédents exercices, la société a souscrit :

- En 2016 un emprunt auprès de la BNP PARIBAS sur une durée de 9 ans et pour un montant initial de de 85 000 €;
- En 2017 un emprunt auprès de la Société Générale sur une durée de 5 ans et pour un montant initial de de 180 000 €

Les deux emprunts ont été contractés pour financer les travaux de rénovation des locaux de la société.

En cours d'exercice 2023, notre société a remboursé un montant global de 27 919 €- en lien avec l'échéancier des emprunts contractés. Les 18 400 € remboursés à la Société Générale sur la période viennent solder le prêt, conformément à l'échéancier.

Le 22 juin 2023, la société a souscrit un nouvel emprunt auprès de la société générale, sur une durée de 10 ans et pour un montant initial de 800 000 €

Cet emprunt a été contracté dans l'objectif d'effectuer une acquisition immobilière, qui permettra de loger l'ensemble des collaborateurs amenés à se déplacer en région parisienne.

Au 30 juin 2023 le montant restant dû s'élève à 825 665€

Mouvements des dettes financières	30-juin-22	Augmentation	Diminution	30-juin-23
Avance de trésorerie	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	53 584	800 000	27 919	825 665
Total	53 584	800 000	27 919	825 665

4.9 Fournisseurs et rattachés

€	30-juin-22	30-juin-23
Fournisseurs	204 365	297 673
Factures non parvenues	190 612	73 530
Total	394 977	371 203

Les factures non parvenues correspondent essentiellement à des factures d'honoraires.
Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

4.10 Dettes fiscales et sociales

€	30-juin-22	30-juin-23
Dettes fiscales :		
TVA	486 958	453 704
Autres impôts et taxes	38 388	81 285
Total	525 346	534 989
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés	1 018 536	1 106 034
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	743 461	700 888
Total	1 761 997	1 806 922
Total Dettes fiscales et sociales	2 287 343	2 341 911

Toutes les dettes fiscales et sociales ont une échéance à moins d'un an.

4.11 Autres dettes

€	30-juin-22	30-juin-23
Effets à recevoir	47 673	0
Clients - avoirs à établir	0	0
IJSS	8 945	0
Divers	10 368	50
Total	66 986	50

Toutes les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

4.12 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	à - d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- Moins de 2 ans à l'origine	800 000	95 832	383 330	320 838
- Plus de 2 ans à l'origine	25 665	25 665	0	0
TOTAL	825 665	121 497	383 330	320 838
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Clients, avances et acomptes	56 686	56 686	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	371 203	371 203	0	0
Dettes fiscales et sociales	2 341 911	2 341 911	0	0
Groupe et associés	0	0	0	0
Autres dettes	50	50	0	0
TOTAL	2 769 850	2 769 850	0	0
Produits constatés d'avance	2 310 705	2 310 705	0	0
TOTAL GENERAL	5 906 219	5 202 052	383 330	320 838

Les dettes à long terme représentent les emprunts souscrits auprès des Etablissements de Crédit.

4.13 Produits à recevoir

€	30-juin-22	30-juin-23
Clients – factures à établir	54 903	17 016
Etat	130 743	328 706
Total	185 646	345 722

4.14 Charges à payer

€	30-juin-22	30-juin-23
Intérêts courus sur prêt	0	0
Fournisseurs-factures non parvenues	190 612	73 530
Clients- avoir à établir	0	0
Personnel - salaires 13ème mois	114 758	113 771
Provision congés payés	329 688	401 174
Provision primes	392 070	391 132
Provision commissions	15 584	51 482
Provision RTT	144 554	118 335
Provision CE	20 617	28 443
Personnel - participation des salaires aux résultats de l'entreprise	0	0
Personnel charges à payer	1 265	1 697
Charges sociales/provision salaires 13ème mois	57 000	51 197
Charges sociales/CP	148 360	180 528
Charges sociales/primes	194 820	176 009
Charges sociales/RTT	65 050	53 251
Charges sociales/commissions	16 283	23 167
Autres charges sociales	52 559	0
Etat	17 080	54 841
Total	1 760 300	1 718 557

4.15 Comptes de régularisation passif

€	30-juin-22	30-juin-23
Produits constatés d'avance	1 964 182	2 310 705

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à (i) la quote-part non courue des contrats de maintenance liés aux logiciels installés et (ii) les projets en tableau de facturation pour lesquels la société facture une partie du chiffre contractuel dès réception de la commande.

Tous les produits constatés d'avance ont une échéance à moins d'un an.

4.16 Comptes de régularisation actif

€	30-juin-22	30-juin-23
Charges d'exploitation constatées d'avance	58 092	115 392

Les charges constatées d'avance proviennent essentiellement de la régularisation de la quote-part des charges d'assurance et de maintenance.

Toutes les charges constatées d'avance ont une échéance à moins d'un an.

4.17 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les liquidités se présentent ainsi :

€	30-juin-23	Valeur de marché
Autres titres	3 504	3 504
Comptes à vue	2 334 341	2 334 341
Total	2 337 845	2 337 845

4.18 Provisions inscrites au bilan

€	30-juin-22	Augmentations	Prov. utilisées	Prov. non utilisées	30-juin-23
Provisions pour litiges Prud'hommiaux	5 000				5 000
Provisions pour dépréciations sur comptes clients	437 721	160 877	222 860	0	375 738
Total	442 721	160 877	222 860	0	380 738

4.19 Capitaux Propres

Les titres composant le capital social se présentent de la façon suivante, à la clôture de l'exercice social :

<u>Capitaux propres</u>	<u>Actions</u>
Nombre de titres début exercice	835 570
Titres remboursés au cours de l'exercice	0
Nombre de titres en fin d'exercice	835 570
Valeur nominale	0.6
Montant du Capital en Euros	501 342

<u>Capitaux propres</u>	<u>Ouverture</u>	<u>Mouvements</u>	<u>Clôture</u>
Capital	501 342	0	501 342
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0	0
Réserve légale	50 134	0	50 134
Rapport à nouveau	1 298 733	92 476	1 391 208
Résultat de l'exercice	92 476	-607 097	-514 621
Total	1 942 685	-514 621	1 428 064

Au cours de l'exercice notre société n'a pas distribué de dividendes.

4.20 Comptes consolidés

Conformément à l'article L.123-16 du code de commerce et à l'article 16 du décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, Holy-Dis SA n'est pas tenu de présenter des comptes consolidés compte tenu de la taille du groupe.

5-Notes sur le compte de résultat

5.1. Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse par zone géographique et par nature de prestations et ventes :

€	<u>30-juin-22</u>	<u>30-juin-23</u>	<u>% Variations</u>
France	6 099 947	6 292 874	3,2%
CEE	1 552 653	1 398 124	-10,0%
Etranger	235 843	214 520	-9,0%
Total	7 888 443	7 905 519	0,2%

€	<u>30-juin-22</u>	<u>30-juin-23</u>	<u>% Variations</u>
Maintenance	3 152 823	3 030 454	-3,9%
SAAS	1 833 201	2 507 634	36,8%
Revenu récurrent	4 986 024	5 538 087	11,1%
Formations	1 221 749	1 152 389	-5,7%
Suivis de projets	579 087	269 690	-53,4%
Développements spécifiques	253 324	153 013	-39,6%
Installations et prestations	118 422	196 528	66,0%
Frais	175 745	167 326	-4,8%
Prestations	2 348 328	1 938 947	-17,4%
Licenses	444 807	357 411	-19,6%
Ventes de marchandises	109 286	71 074	-35,0%
Total	7 888 443	7 905 519	0,2%

5.2 Analyse du résultat financier

€	30-juin-23
Produits financiers :	
De participations	0
Autres produits financiers	0
Reprises sur provisions et tranfert de charges (*)	34
Différences positives de change	0
Revenus de VMP	0
Total	34
Charges financières :	
Dotation aux provisions sur dépréciation des éléments financiers	0
Intérêts et charges assimilées	291
Différences négatives de change	857
Total	1 148
Résultat financier	-1 114

5.3 Analyse du résultat exceptionnel

€	30-juin-23
Produits exceptionnels :	
Autres produits exceptionnels	0
Sur opération en capital	122 411
Reprises sur provisions charges exceptionnelles	0
Total	122 411
Charges exceptionnelles:	
Pénalités et amendes	0
Mécénat d'entreprise	40 460
Transactions sociales et commerciales	0
Autres charges exceptionnelles	0
Sur opération en capital (valeur nette comptable des éléments cédés)	86 275
Dotation aux provisions	0
Total	126 735
Résultat exceptionnel	-4 324

5.4 Impôt sur les bénéfices

5.4.1 Ventilation de la charge d'impôt

€	Avant Impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	-708 260		-708 260
+ Résultat exceptionnel	-4 324		-4 324
+ Crédits d'impôt	197 963		197 963
- Participation des salariés	0		0
Résultat comptable	-514 621		-514 621

Méthode employée : les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

5.4.2 Allègement de la charge fiscale future

€	30-Jun-23
Charges non déductibles temporairement:	
Participation des Salaries et forfait social	0
Effort Construction	17 609
TVTS	7 550
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	0
Autres actifs:	
Report déficitaire	0
Moins value à long terme	213 710

5.5 Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice s'élèvent à 35 448 €

5.6 Nature, montant et traitement des charges transférées

Les charges transférées correspondent principalement aux avantages en nature versés aux salaries.

€	30-juin-22
Nature, montant et traitement des charges transférées :	
Avantages en nature versés aux salariés	78 284
Refacturation services	0
Autres indemnités	10 000
Total	88 284

6. Engagements hors bilan

6.1 Engagements donnés hors bilan

€	30-Jun-23
Engagements de crédit-bail (1)	240 620
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	311 652
Total	552 272

(1) Il s'agit des véhicules de tourisme et matériel informatique.
 Détail : BNP Paribas (matériel informatique) : 25 270 €
 Toyota France Financement (8 véhicules) : 215 350 €

6.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

6.3 Effectif moyen

<u>Personnel salarié</u>	<u>Personnel salarié</u>
Cadres	59
Employés, Techniciens & Agents de maîtrise	4
Ouvriers	0
Total	63

6.4 Liste des filiales et participations

Néant.

6.5 Crédit d'Impôt Recherche et Innovation

Le total des investissements de Recherche et Développement réalisés sur l'exercice s'élève à 910 296 €. Ces investissements sont éligibles au titre du Crédit d'Impôt Recherche et Innovation.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2023, l'effort de Recherche et Développement a généré un Crédit d'Impôt Recherche et Innovation de 151 361 €.

Informations concernant les entreprises liées

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN
(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total immobilisations	0		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Total créances	0		
Valeur mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total dettes	0		

Il n'existe pas de transaction significative avec des parties liées conclues à des conditions anormales de marché.

HOLY-DIS

Société Anonyme au capital de 501.342 euros

Siège social : 14, rue de Mantes – 92700 COLOMBES
348 366 535 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 DECEMBRE 2023

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE ORDINAIRE

Le 8 Décembre 2023, à 10 Heures, M. les Actionnaires de la société HOLY-DIS, société anonyme au capital de 501.342 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée de tous les Actionnaires présents, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le Bureau est ensuite constitué :

Monsieur Bruno DELHAYE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il appelle comme scrutateurs les Actionnaires qui détiennent le plus grand nombre de voix parmi le collège et parmi les personnes présentes qui assistent à la séance, lesquels acceptent :

- M. Olivier ROUBIN
- Mme. Annie OZKESIS

Monsieur Bastien BETTONI est désigné comme secrétaire de l'Assemblée.

M. le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau, que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 727 679 actions, que les actionnaires ayant donné pouvoir au président de l'Assemblée Générale possèdent 973 actions, et que les votes par correspondance représentent 1 058 actions soit au total 729 710 actions sur les 835 570 actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée Générale à caractère ordinaire réunissant plus du cinquième du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

M. le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce ;
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des dites conventions ainsi que des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités ;
- Questions diverses.

M. le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et généralement tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux Actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée, et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est alors donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration auquel est joint le rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, et des rapports du Commissaire aux Comptes.

M. le Président déclare la discussion ouverte.

M. le Président présente une synthèse du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration ainsi que les résultats et éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices comptables, documents auxquels il ajoute des commentaires.

M. le Président présente également le Rapport du Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels en y ajoutant des commentaires sur les travaux de contrôle qui ont été conduits à la clôture de l'exercice comptable.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, du rapport joint du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte nette de cinq cent quatorze mille six cent vingt et un euros (514 621 €).

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés, s'élevant à 67 695 euros et l'absence d'imposition afférente sur la période.

Résultat des votes :

Voix pour : 729 710

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix (soit 729 710 voix).

DEUXIEME RESOLUTION : Le Président rappelle les conventions antérieures qui se poursuivent actuellement ainsi que les nouvelles conventions conclues durant l'exercice et dont il a donné régulièrement connaissance au Commissaire aux comptes.

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les dispositions de l'Article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve successivement dans les conditions de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Résultat des votes

Voix pour : 729 710

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix (soit 729 710 voix).

TROISIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Résultat des votes

Voix pour : 729 710

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix (soit 729 710 voix).

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, constatant que les pertes de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élèvent à la somme de 514 621 euros et que le report à nouveau antérieur bénéficiaire s'élève à 1 391 208 euros, décide d'affecter l'intégralité de la perte au compte report à nouveau qui évolue ainsi au solde positif de huit cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-sept euros (876 587 €) :

Pert de l'exercice	(514 621) euros
Report à nouveau antérieur bénéficiaire	1 391 208 euros
	=====
Report à nouveau	876 587 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Résultat des votes

Voix pour : 729 710

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix (soit 729 710 voix).

CINQUIEME RESOLUTION: L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet ERNST & YOUNG et Autres (438 476 913 R.C.S. NANTERRE), qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet AUDITEX (377 652 938 R.C.S. NANTERRE), qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

L'Assemblée Générale décide l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire au cabinet Saint-Germain Audit (334 735 438 R.C.S. PARIS) pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

Résultat des votes

Voix pour : 729 710

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix (soit 729 710 voix).

SIXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

Résultat des votes

Voix pour : 729 710

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix (soit 729 710 voix).

Le Président



HOLY
Immobilier "Le Charlebourg"
14-30, rue de Mantes
92711 COLOMBES Cedex
Tél : 01 47 35 53 53
Siret : 448 466 535 00030

Le Secrétaire



HOLY-DIS
Société anonyme au capital de 501.342 euros
Siège social : 14-30, rue de Mantes, 92700 Colombes
348 366 535 R.C.S. Nanterre

Rapport de gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale du 8 décembre 2023

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023, d'une durée de douze mois.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de notre Société

L'exercice social de notre Société, clos le 30 juin 2023, d'une durée de douze mois, a été marqué par une stabilisation de notre activité.

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 905 519 € au 30 juin 2023, contre 7 888 443 € sur l'exercice précédent (hausse de 0,2%).

Le chiffre d'affaires reflète toujours la tenue de notre part de marché "verticale" historique aussi bien en planification optimisée full Web qu'en gestion de temps et en planification optimisée "ligne Windows".

Malgré la faible diminution de 4 % de nos maintenances liées à la croissance du mode SaaS sur notre parc client installé, la distribution de produits en mode SaaS reste en forte progression (36 % contre 45% l'année dernière) sur de nouveaux marchés confirme une réelle croissance de fond de notre part de marché en termes de nouveaux de clients.

L'ARR s'élève à 5 538 087 €, contre 4 986 024 € sur l'exercice 2022. Une croissance 11% se maintient par rapport à l'exercice précédent.

La stabilité de notre activité est due à la nette diminution de notre revenu de prestations d'intégration, qui s'élève à 1 938 947 €, en baisse de 409 381 €, soit 17% par rapport à l'exercice 2022. Cette baisse s'explique par (i) une forte mobilisation de notre force commerciale sur de gros projets sur lesquels la société monte en puissance et les bons de commandes déjà signés devraient nous assurer près de 1000 k€ de revenu sur le prochain exercice et (ii) une croissance de notre pipe de commande en lien avec ces gros projets et un certain nombre de décalage des prestations clients que nous avons planifié.



Notons que le dernier trimestre de l'exercice nous a permis de délivrer près de 800 k€, rattrapant partiellement le retard accumulé sur le premier semestre de l'exercice.

Le niveau important de BdC dans notre Pipe (2 250 k€) combiné à une montée en puissance du SAAS qui devrait se poursuivre sur l'exercice 2024, nous permettent de budgéter pour l'année prochaine un niveau d'activité de 9 200 k€, dont 6000 k€ d'ARR. Notons que 2024 serait le premier exercice sur lequel le revenu SAAS dépasserait le niveau de notre activité logiciel On Premise, ce qui récompensera et traduira les efforts commerciaux et organisationnels effectués par la société au cours des deux derniers exercices.

Nous relevons une dégradation de notre rentabilité, portée par une baisse du résultat d'exploitation (passant de (1 593) € à (707 146) €).

Cette évolution est principalement portée par une hausse plus soutenue que celle de l'activité sur les postes qui suivent :

- Une hausse de 465 771 € sur les charges salariales, en lien avec la poursuite des recrutements effectués sur la période et les hausses de salaires accordées pour (i) préparer la croissance de notre activité et le démarrage des nouveaux projets dimensionnants (Sodexo, ADEO, King Fisher) et (ii) donner suite à des décisions RH favorables aux salariés ;
- Hausse de 329 017 € sur autres achats et charges externes, que l'on pourrait qualifier d'exceptionnelles et d'investissement, principalement portée par (i) 147 590 € en lien avec le séminaire de cohésion effectué sur octobre 2022, (ii) 80 169 € de frais de notaire en lien avec l'investissement immobilier réalisé et (iii) 34 087 € d'honoraires du cabinet de recouvrement PHENIX que nous avons sollicité pour améliorer notre DSO (cet investissement nous assurant un accompagnement sur les trois prochaines années, à minima).

Notons que ce travail de recouvrement nous a permis le recouvrement d'environ 200 k€ de créances échues à plus de 180 jours.

Notre rentabilité d'exploitation en termes de valeur ajoutée (80 % du chiffre d'affaires), continue de refléter notre maîtrise des coûts directs ou de sous-traitance.

Elle alimente notre stratégie très active d'investissement (en RH de production essentiellement) de la quasi-totalité des ressources dégagées par l'exploitation.

Notre politique d'innovation technologique se destine à consolider et à augmenter à terme notre leadership fonctionnel et technologique dans (i) le domaine SIRH en général et (ii) la planification optimisée des RH en milieu hyper-contraint, restant notre cœur de métier avec la gestion du temps de travail.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

- un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de (707 146) € contre un déficit de (1 593) € sur l'exercice 2022.
- un résultat financier déficitaire de (1 114) € contre un bénéfice de 2 164 € sur l'exercice 2022 ;
- un résultat courant avant impôts de (708 260) € contre 571 € au 30 juin 2022 ;



- un résultat exceptionnel déficitaire de (4 324) € con un déficit de (38 835) € au 30 juin 2022 ;
- le résultat net ressort déficitaire à hauteur de (514 621) € contre un bénéfice de 92 479 € réalisé au cours de l'exercice 202E. Il bénéficie comptablement de (i) l'absence de charges d'impôts et de participation (résultat fiscal déficitaire) et (ii) d'un effet produit de CIR à hauteur de 151 361 €.

Au 30 juin 2023, le total général du bilan de la Société s'élève à 7 419 385 € contre 6 782 708 € au 30 juin 2022, en haute de 636 677 €, et ce malgré l'intégration du résultat déficitaire de l'exercice. Cette hausse s'explique principalement par l'investissement réalisé par la société et partiellement financé par emprunt (stratégie de diversification et de renforcement des actifs de la société).

La société conserve malgré la perte et les investissements réalisés sur la période une bonne situation de trésorerie, en lien avec (i) le maintien d'une forte croissance du marché SAAS sans perte de notre activité récurrente On Premise et (ii) le travail de recouvrement mené sur la période (baisse de (433 580) € du solde de créances).

Le solde de trésorerie au 30 juin 2023 s'élève à 2 334 341 €, contre 2 628 196 € au 30 juin 2022.

Evolution des affaires (art L.225-100 du Code de commerce)

Au cours des précédents exercices, la société a souscrit :

- En 2016 un emprunt auprès de la BNP PARIBAS sur une durée de 9 ans et pour un montant initial de de 85 000 € ;
- En 2017 un emprunt auprès de la Société Générale sur une durée de 5 ans et pour un montant initial de de 180 000 €.

Les deux emprunts ont été contractés pour financer les travaux de rénovation des locaux de la société.

En cours d'exercice 2023, notre société a remboursé un montant global de 27 919 €, en lien avec l'échéancier des emprunts contractés. Les 18 400 € remboursés à la Société Générale sur la période viennent solder le prêt, conformément à l'échéancier.

Le 22 juin 2023, la société a souscrit un nouvel emprunt auprès de la société générale, sur une durée de 10 ans et pour un montant initial de 800 000 €.

Cet emprunt a été contracté dans l'objectif d'effectuer une acquisition immobilière, qui permettra de loger l'ensemble des collaborateurs amenés à se déplacer en région parisienne.

Au 30 juin 2023 le montant restant dû s'élève à 825 665€.

La société ne recourt à aucune mobilisation de créance ou relais de trésorerie à court terme.



Le rapport entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement est maîtrisé et optimisé au profit de la trésorerie structurelle de la société et de la consolidation de ses fonds propres.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des capitaux propres et des dettes :

	30/06/2022	30/06/2023
Capitaux propres	1 942 685 €	1 428 063 €
Dettes	4 833 572 €	5 986 321 €

DETAILS

Nature des dettes	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2023
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	53 584 €	825 665 €
Emprunts & dettes financières	Néant	Néant
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	66 359 €	56 686 €
Fournisseurs et comptes rattachés	394 977 €	451 305 €
Dettes fiscales et sociales	2 285 484 €	2 341 911 €
Autres dettes	66 986 €	50 €
Produits constatés d'avance	1 964 182 €	2 310 705 €
TOTAL	4 833 572 €	5 989 321 €

Nos dettes reflètent la parfaite maîtrise de nos comptes fournisseurs (et donc de nos achats) ou sociaux (donc de nos coûts RH).

Endettement (art. L.225-100 al3 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du « taux d'endettement », (rapport entre emprunts et dettes assimilées et ressources propres).

	30/06/2022	30/06/2023
Capitaux propres	1 942 685 €	1 428 063 €
Emprunts et dettes	53 584 €	825 665 €
Taux d'endettement	2,76 %	57,81 %



Faits marquants de l'exercice

Les travaux de recouvrement post COVID ont été poursuivis sur l'exercice, permettant de maintenir un niveau de trésorerie malgré déficit de notre résultat opérationnel. Ils ont fortement affecté toutes les ressources administratives et commerciales de la société.

La société a réalisé un investissement immobilier à hauteur de 1 044 k€, partiellement financé par un prêt souscrit à hauteur de 800 k€ auprès de la société générale.

La croissance de notre ARR s'est poursuivie sur la période.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Les coûts salariaux et sociaux d'ingénieurs et de spécialistes de haut niveau sont toujours très élevés et en croissance, leur recrutement toujours aussi difficile en environnement de plein emploi et de carences fortes sur ce secteur, les exigences d'augmentations salariales dès l'entrée en poste sont plus fortes, les diverses obligations administratives et sociales sont toujours autant disproportionnées de la taille de la société, les temps de travail légaux français ne nous assurent pas une pleine compétitivité par rapport à nos concurrents (français ou étrangers) qui utilisent massivement des capacités offshore.

Afin d'accélérer sa production en matière de composants logiciels non stratégiques, la société a donc recours à une sous-traitance de développement spécifique à ces composants dans l'Union Européenne.

Recherche et Développement

Notre société, dont l'activité porte essentiellement sur le développement logiciel, continue de concentrer ses efforts de recherche sur les projets liés à l'amélioration permanente de son expertise reconnue en matière de SIRH ainsi que de gestion des temps et de planification optimisée des ressources humaines.

Un montant de 670 625 € a été porté en immobilisation dans la catégorie du développement. Ces investissements sont éligibles au titre des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation. Cet effort de Recherche et Développement a généré un Crédit d'Impôt Recherche et Innovation de 151 361 €.

En parallèle, la charge d'amortissements sur les immobilisations incorporelles comptabilisée sur l'exercice s'élève à 669 192 €.

Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le niveau important de BdC dans notre Pipe (2 250 k€) combiné à une montée en puissance du SAAS qui devrait se poursuivre sur l'exercice 2024, nous permettent de budgéter pour l'année prochaine un niveau d'activité de 9 200 k€, dont 6000 k€ d'ARR. Notons que 2024 serait le premier exercice sur lequel le revenu SAAS dépasserait le niveau de notre activité logiciel On Premise, ce qui récompensera et traduira les efforts commerciaux et organisationnels effectués par la société au cours des deux derniers exercices.

La Société a ainsi défini des objectifs pour 2023-2024 en croissance d'environ 15%.

La modernisation permanente des modes de vente et produits, malgré de très fortes pressions concurrentielles sur les prix, assure une croissance régulière de son chiffre d'affaires pour son industrie de référence et son positionnement qui demeure "de niche".

Dans cet environnement, nos objectifs sur les exercices à venir, clôturés de juin 2024 à juin 2027 devraient assurer une croissance du chiffre d'affaires sur une tendance annuelle haussière à celle constatée sur cet exercice, un maintien de notre compétitivité, une consolidation continue de nos fonds propres et de notre trésorerie mais aussi un maintien de l'effort de R&D à son niveau actuel.

Prise de participation

Néant.

Cession de participation

Néant.

Filiales et participations

Néant.

Conséquences sociales de l'activité de la société

Notre société maintient une politique RH adaptée à notre potentiel de croissance avéré et de maintien ou adaptation des effectifs dédiés à la R&D, au marketing produit et au service client, hors turnover normal ou occasionnel des services.

La forte croissance et consolidation de notre activité SAAS a conduit à étoffer des équipes développement opérationnel nouvelles.

Facteur de risques

Notre Société n'ayant pas de dette en devises et n'utilisant pas de produits dérivés, n'est pas soumise à des risques financiers particuliers.

Notre Société n'est en outre pas présente, ni ne développe d'activités dans des pays à régime ou économie instables.



Notre société est propriétaire de toutes les marques et brevets de ses dénominations commerciales ou produits en exploitation et maintient une veille et une démonstration d'usage actives conformes aux modifications récentes du droit et des jurisprudences sur le sujet.

Par ailleurs, la société n'est pas engagée dans des contrats impliquant des produits de placement ou spéculatifs dérivés. L'ensemble de la trésorerie est placé sur des instruments dont le rendement est lié au taux du marché monétaire. Enfin, la dette de la société est majoritairement à taux fixe ou capé.

Les risques cybersécurité sont très limités, assurés correctement par des polices RC spécifiques, et maîtrisés aujourd'hui par l'externalisation de tous nos services SI et services clients dans des sociétés spécialisées et normées ISO.

Evolution du cours (rappel historique pour mémoire)

Le 17 janvier 2001, les titres de notre Société ont été inscrits à la cote du Marché Libre d'Euronext Paris (code Euroclear 7886). Le prix d'introduction a été fixé à 8,50 €.

Le titre qui avait régulièrement cédé du terrain face au repli généralisé des marchés pour tomber à un minimum de 0,24 € en mars 2004 valait 1,50 € fin juin 2010.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2009, notre société a accepté l'offre de radiation administrative de NYSE Euronext concernant sa cotation au marché libre. Elle est donc sortie de la cote le 1^{er} juillet 2010.

Actionnariat

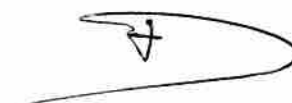
Au 30 juin 2023, l'actionnariat de notre Société reste inchangé et se répartit comme suit:

	Nombre de titres	%	Droits de vote	%
HOLY-Dis Holding	715 275	85,60%	715 275	85,60%
Public	120 295	14,40%	120 295	14,40%
Total	835 570	100,00%	835 570	100,00%

Présentation des comptes de l'exercice - Proposition d'affectation du résultat

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Proposition d'affectation du résultat



Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un déficit de (514 621) €.

Nous vous proposons également de bien vouloir d'affecter l'intégralité du bénéfice au compte report à nouveau qui évolue ainsi au solde positif d'un million quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-sept euros (1 391 209 €) :

Déficit de l'exercice	(514 621) euros
Report à nouveau antérieur bénéficiaire	1 391 208 euros
Report à nouveau	876 587 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 67 695 € ainsi que l'impôt correspondant conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts.

Tableau des cinq derniers exercices


Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, vous trouverez en annexe aux présentes le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des délégations

Est joint au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 7, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit code. Il indique notamment qu'il n'y a aucune délégation en cours au 30 juin 2023.

Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que la participation des salariés au capital de notre Société selon la définition dudit article, au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2023, était de 0 % du capital de notre Société.



Nous vous informons également, conformément aux dispositions de l'article 225-211 du Code de commerce, que la société n'a opéré aucune acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, n'a consenti aucune option d'achat et n'a attribué aucune action gratuite aux salariés ou aux dirigeants. La société n'a pas mis en place de plan stock-options.

Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres (Art. L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

Conformément audit article, nous vous informons que la société Holy-Dis Holding, actionnaire majoritaire de la société, a maintenu sa participation dans la société au cours de l'exercice à 85,6%.

Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce, régulièrement autorisées par votre conseil au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes en a été informé pour l'établissement du rapport spécial.

Conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et ayant été significatives pour une des parties en raison de leur objet ou de leurs implications financières, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à votre Commissaire aux Comptes.

Structure du capital social

Au 30 juin 2023, le capital social de notre Société s'élevait à 501.342 €, divisé en 835 570 actions d'une valeur nominale de 0,60 € chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

La Société n'a émis aucun emprunt obligataire.

Mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale du 8 décembre 2017 a approuvé l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire au cabinet ERNST & YOUNG et Autres (438 476 913 R.C.S. NANTERRE) pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.



Le mandat prenant fin à l'issue de l'exercice clôturé le 30 juin 2023, la société décide de proposer à l'Assemblée Générale du 9 décembre 2023 l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire au cabinet Saint-Germain Audit (334 735 438 R.C.S. PARIS) pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

Information sur les administrateurs de la société

Conformément aux dispositions résultant de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs de notre Société dans toute société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 :

- Monsieur Bruno DELHAYE, Président et Directeur Général de la Société HOLY-DIS SA est également :
Président de la SAS HOLY-DIS HOLDING
- Monsieur Patrick CHASSAGNE, Représentant permanent de la société HOLY DIS HOLDING SAS, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA est également :
Gérant de la société INDEX SARL, Directeur Général de La Grande Boulangerie de Paris
- Monsieur J-C ORDONNEAU, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA est également :
Gérant de la société FMA
- Madame Annie DELHAYE, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA est également : Administrateur de la société HOLY-DIS HOLDING SAS.
- Monsieur Bastien BETTONI, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA

Vous allez, par ailleurs, entendre la lecture du rapport établi par le Président de votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Votre conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.



Monsieur Bruno DELHAYE
Président du Conseil d'Administration

ANNEXE COMPTABLE

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2023, le total est de 7 419 385 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le résultat est déficitaire à hauteur de (514 621) €.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 – Faits caractéristiques de la période

Néant.

2 - Evènements post-clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis le 01 juillet 2023.

3 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2023 sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général et aux principes fondamentaux (prudence, permanence des méthodes, indépendance des exercices et continuité de l'activité) et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 *Frais de développement*

Les frais de recherche, relatifs aux phases d'analyse préalable, sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

Les frais de développement sont pour l'essentiel constitués des charges du personnel affecté au développement des logiciels existants (Timesquare V2) et de moteurs de calcul correspondant aux phases d'analyse organique, programmation, tests, jeux d'essais et documentation du logiciel.

En application du règlement CRC 2004-06, les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels. Ceci implique de respecter l'ensemble des critères suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa vente
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts de développement ne respectant pas ces critères sont constatés en charge.

Le produit Timesquare constitue une application web modulaire, façon « portail », composée d'un socle technique et d'un certain nombre de modules fonctionnels qui viennent se greffer sur ce socle (module administratif, module personnel, module dimensionnement, module planification administration). Ce socle a vocation à servir de base à l'ensemble des versions Timesquare qui seront distribuées (il correspond au « standard » Timesquare), et il se pérennisera d'autant plus en fonction des évolutions technologiques et en fonction des développements de modules « satellitaires » attendus par le marché.

Nous estimons que le socle technique et l'ensemble des modules afférents ont une durée d'utilité de 3 ans.

3.1.2 Concessions, brevets et licences

Les concessions, brevets et licences acquises sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis linéairement sur 10 ans.

3.1.3 Logiciels

Il s'agit des logiciels acquis qui sont valorisés au coût d'acquisition et, amortis sur une durée comprise entre 1 et 5 ans.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens selon les modes et les durées suivants :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Installations générales, Agencements et Aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et Informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

3.3 Immobilisations financières

Néant.

3.4 Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour, ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Aucun stock présent au sein de la société au 30 juin 2023.

3.5 Reconnaissance du revenu

La constatation des revenus est fonction de la nature du produit et du contrat conclu avec le client.

- **Ventes de logiciels et de matériels**

Le produit de la vente de logiciels est comptabilisé dès la livraison de logiciels chez le client.

La vente de matériels est comptabilisée dès la livraison du bien chez le client.

- **Ventes de prestations de services**

La vente de prestations de service est comptabilisée dès sa réalisation chez le client.

La vente de maintenance est facturée annuellement du 1er janvier au 31 décembre, et est proratisée dans les comptes en fonction du principe d'indépendance des exercices.

Les ventes d'abonnements SAAS sont facturés sur des périodes mensuelles ou plurimensuelles, et proratisées dans les comptes en fonction du principe d'indépendance des exercices.

- **Contrats à exécution successive**

Les prestations rendues et non facturées à la date de clôture des comptes sur les contrats de maintenance à exécution successive sont enregistrées en factures à établir.

- **Contrats dont la réalisation se poursuit au-delà de la date de clôture**

Les contrats à long terme traités à forfait, et dont l'exécution se poursuit sur plus d'un exercice, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement au jalon lorsque les éléments suivants sont réunis :

- le montant du contrat peut être évalué de façon fiable,
- le pourcentage d'avancement du projet peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêt des comptes
- les temps d'étude et les coûts peuvent être identifiés de façon fiable.

Dans cette méthode, les produits correspondant au contrat sont pris en compte en fonction du pourcentage estimé d'avancement du projet à la date de l'arrêt des comptes.

Toutefois, lorsque le montant des coûts prévisibles pour l'achèvement d'un contrat, risque de faire apparaître une perte à terminaison, une provision pour risque est constituée en fonction de la perte probable à la clôture de l'exercice.

3.6 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est comptabilisée selon la méthode des coûts historiques et est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire (valeur du marché) est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7 Créances

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

En particulier, pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de non-recouvrement.

Nous provisionnons à 100% l'ensemble des créances échues à plus de 360 jours.

3.8 Notion de résultat courant et résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

3.9 Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en € à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

3.10 Provisions inscrites au passif

Les provisions inscrites au passif remplissent les critères exigés par le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Les risques font l'objet d'une revue par la Direction Générale et sont provisionnés au cas par cas, en fonction de l'estimation de sorties de ressources probable.

3.11 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

3.12 Avances, crédits accordés aux membres des organes d'administration

Aucune avance, crédit n'a été accordé durant cet exercice aux organes d'administration.

3.13 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en France. Ils ne font pas l'objet d'une comptabilisation et figurent en engagements hors bilan. Par ailleurs il n'existe pas de traitement pour les pensions, indemnités assimilées et compléments de retraite des dirigeants.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Compte tenu des hypothèses retenues ci-dessous, le montant total des engagements au 30 juin 2023 s'élève à 311 652 € contre 252 067 € au 30 juin 2022.

Paramètres économiques

Revalorisation des salaires : elle peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous la forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge. Les tables retenues sont les suivantes :

- Cadre : Décroissance faible
- Non Cadre : Décroissance faible

Charges sociales patronales : 45 %

Taux de contribution employeur : 50 %

Taux d'actualisation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations corporate AA). Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com). Le taux d'actualisation s'élève à 3,75 % au 30/06/2023.

Droits conventionnels : l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective ou de l'accord collectif si ceux-ci sont plus favorables que les indemnités légales. Les tables retenues par catégories sont les suivantes :

Départ volontaire :

- Cadre : Bureaux d'études-SYNTEC (DV)
- Non Cadre : Bureaux d'études-SYNTEC (DV)

Mise à la retraite :

- Cadre : Bureaux d'études-SYNTEC (MR)
- Non Cadre : Bureaux d'études-SYNTEC (MR)

• Paramètres démographiques

Mobilité des actifs : Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents. Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- Cadre : Turn-over fort
- Non cadre : Turn-over fort

Table de mortalité : La probabilité de survie est déterminée à partir de tables statistiques de mortalité de la population française. Par exemple, la table INSEE indique le nombre de survivants à chaque âge pour 100 000 individus à la naissance en faisant une distinction par sexe. Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- Cadre : INSEE 2023
- Non Cadre : INSEE 2023

Ventilation des départs à la retraite : les taux retenus sont les suivants :

- Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
- Mise à la retraite par l'employeur : 0 %

Âge de départ en retraite

- Cadre : 65 ans.
- Non Cadre : 63 ans.

• Statistiques par catégorie

Catégorie	Effectif	Age moyen	Ancienneté moyenne	Salaire moyen mensuel	Ventilation de l'engagement par catégorie
CADRE	59	42	10	3 862	306 427
NON CADRE	4	35	10	2 050	5 225
TOTAL	63				311 652

4-Notes sur le Bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes €	30-juin-22	Acquisitions	Cessions/ Virements	30-juin-23
Frais de recherche et de développement	8 234 881	670 625	0	8 905 505
Autres immobilisations incorporelles	187 362	5	0	187 367
Total	8 422 243	670 629	0	9 092 872
Amortissements	30-juin-22	Augmentations	Diminutions	30-juin-23
Frais de recherche et de développement	6 877 216	669 192	0	7 546 409
Autres immobilisations incorporelles	184 705	1 829	0	186 534
Total	7 061 921	671 022	0	7 732 943
Valeur nettes €	1 360 321			1 359 929

Le montant des frais de recherche et innovation retenus - pour le calcul et comptabilisation au 30 juin 2023 - des crédits d'impôt recherche et innovation (au titre de l'année civile 2022) s'est élevé au total à 672 426 euros.

4.2 Immobilisations corporelles

Le 22 juin 2023, la société a effectué un investissement immobilier à hauteur de 1 044 000 € sur un appartement, dont le règlement a bien été payé comptant et quittancé à l'acte.

Cet investissement a été partiellement financé par un emprunt contracté auprès de la société générale et à hauteur de 800 000 €.

Les immobilisations liées aux constructions sont représentées par ledit investissement immobilier, ainsi que les agencements du siège social.

Les autres immobilisations corporelles sont essentiellement constituées de matériel informatique et de mobilier de bureaux.

Valeurs brutes €	30-juin-22	Acquisitions	Cessions/ Virements	30-juin-23
Bâtiments	0	1 044 000	0	1 044 000
Installations, agencements, aménagements.	144 661			144 661
Installations techniques, mat et out. industriels	94 044	10 828		104 872
Matériel de transport	130 749	189 545	137 946	182 348
Matériel de bureau, mobilier	318 088	5 647	28 487	295 247
Total	687 542	1 250 020	166 433	1 771 129
Amortissements	30-juin-22	Augmentations	Diminutions	30-juin-23
Bâtiments	0	1 716	0	1 716
Installations, agencements, aménagements.	74 468	14 466		88 934
Installations techniques, mat et out industriels	56 589	9 642		66 232
Matériel de transport	62 104	29 152	50 056	41 200
Matériel de bureau, mobilier	238 866	23 157	27 375	234 648
Total	432 028	78 135	77 432	432 731
Valeur nettes €	255 514			1 338 398

4.3 Immobilisations financières

Valeurs brutes €	30-juin-22	Acquisitions	Cessions /Virements	30-juin-23
Participations	0	0	0	0
Dépôts de garantie versés	62 192	0	2 300	59 892
Total	62 192	0	2 300	59 892

Les « Autres immobilisations financières » représentent des dépôts de garantie versés aux bailleurs du siège social et à des fournisseurs (aucune évolution matérielle par rapport à l'exercice précédent).

4.4 Stocks

Les stocks font le cas échéant l'objet d'un inventaire périodique.

Les stocks de marchandises correspondent aux ventes connexes et aux prestations d'implantation de logiciels.

Au 30 juin 2023, aucun stock n'est recensé dans la société.

4.5 Créances clients

€	30-juin-22	30-juin-23
Clients	1 915 557	1 523 231
Clients douteux	491 962	426 612
Factures à établir	54 903	17 016
Total (valeur brute)	2 462 422	1 966 859
Provisions pour dépréciation	437 721	375 738
Total (valeur nette)	2 024 701	1 591 121

Toutes les créances clients âgées de plus de 360 jours sont jugées potentiellement irrécupérables et ont été provisionnées dans les clients douteux. Le solde de provision afférent s'élève à 375 738 € au 30 juin 2023, et est en baisse de 61 983 € par rapport à l'exercice précédent.

Mouvements des créances douteuses	30-juin-22	Augmentation	Diminution	30-juin-23
Clients douteux	491 962	182 815	248 164	426 612
Provisions pour dépréciation	437 721	160 877	222 860	375 738

4.6 Autres créances

Les autres créances se répartissent de la façon suivante :

€	30-juin-22	30-juin-23
Fournisseurs avoirs à recevoir	16 031	58 096
Personnel avances et acomptes	95 310	22 496
Taxe sur la valeur ajoutée	84 280	125 782
Crédit d'Impôt Recherche et Innovation	130 743	282 104
Autres créances de l'Etat	60 800	48 227
Total	387 164	536 704

Au 30 juin 2023 les autres créances correspondent principalement à des crédits d'impôts, TVA, et aux avoirs fournisseurs et aux avances sur frais.

La créance de CIR inclut les exercices 2021 et 2022, dont la part 2021 a été remboursée par l'état en juillet 2023.

4.7 Echéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas.
Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

€	Montant brut	à - d'1 an	à + d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres immobilisations financières	59 892	0	59 892
TOTAL	59 892	0	59 892
De l'actif circulant :			
Clients et comptes rattachés	1 966 859	1 531 391	435 469
Fournisseurs débiteurs	7 186	7 186	0
Fournisseurs avoirs à recevoir	50 910	50 910	0
Personnel avances et acomptes	22 496	22 496	0
Taxe sur la valeur ajoutée	125 782	125 782	0
Crédit d'Impôt Recherche et Innovation	282 104	282 104	0
Autres créances de l'Etat	48 227	48 227	0
TOTAL	2 503 563	2 068 095	435 469
Charges constatées d'avance	115 392	115 392	0
TOTAL GENERAL	2 678 848	2 183 487	495 361

4.8 Emprunts et dettes financières

Au cours des précédents exercices, la société a souscrit :

- En 2016 un emprunt auprès de la BNP PARIBAS sur une durée de 9 ans et pour un montant initial de de 85 000 € ;
- En 2017 un emprunt auprès de la Société Générale sur une durée de 5 ans et pour un montant initial de de 180 000 €.

Les deux emprunts ont été contractés pour financer les travaux de rénovation des locaux de la société.

En cours d'exercice 2023, notre société a remboursé un montant global de 27 919 € - en lien avec l'échéancier des emprunts contractés. Les 18 400 € remboursés à la Société Générale sur la période viennent solder le prêt, conformément à l'échéancier.

Le 22 juin 2023, la société a souscrit un nouvel emprunt auprès de la société générale, sur une durée de 10 ans et pour un montant initial de 800 000 €.

Cet emprunt a été contracté dans l'objectif d'effectuer une acquisition immobilière, qui permettra de loger l'ensemble des collaborateurs amenés à se déplacer en région parisienne.

Au 30 juin 2023 le montant restant dû s'élève à 825 665€.

Mouvements des dettes financières	30-juin-22	Augmentation	Diminution	30-juin-23
Avance de trésorerie	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	53 584	800 000	27 919	825 665
Total	53 584	800 000	27 919	825 665

4.9 Fournisseurs et rattachés

€	30-juin-22	30-juin-23
Fournisseurs	204 365	297 673
Factures non parvenues	190 612	73 530
Total	394 977	371 203

Les factures non parvenues correspondent essentiellement à des factures d'honoraires.
Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

4.10 Dettes fiscales et sociales

€	30-juin-22	30-juin-23
Dettes fiscales :		
TVA	486 958	453 704
Autres impôts et taxes	38 388	81 285
Total	525 346	534 989
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés	1 018 536	1 106 034
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	743 461	700 888
Total	1 761 997	1 806 922
Total Dettes fiscales et sociales	2 287 343	2 341 911

Toutes les dettes fiscales et sociales ont une échéance à moins d'un an.

4.11 Autres dettes

€	30-juin-22	30-juin-23
Effets à recevoir	47 673	0
Clients - avoirs à établir	0	0
IJSS	8 945	0
Divers	10 368	50
Total	66 986	50

Toutes les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

4.12 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	à - d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- Moins de 2 ans à l'origine	800 000	95 832	383 330	320 838
- Plus de 2 ans à l'origine	25 665	25 665	0	0
TOTAL	825 665	121 497	383 330	320 838
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Clients, avances et acomptes	56 686	56 686	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	371 203	371 203	0	0
Dettes fiscales et sociales	2 341 911	2 341 911	0	0
Groupe et associés	0	0	0	0
Autres dettes	50	50	0	0
TOTAL	2 769 850	2 769 850	0	0
Produits constatés d'avance	2 310 705	2 310 705	0	0
TOTAL GENERAL	5 906 219	5 202 052	383 330	320 838

Les dettes à long terme représentent les emprunts souscrits auprès des Etablissements de Crédit.

4.13 Produits à recevoir

€	30-juin-22	30-juin-23
Clients – factures à établir	54 903	17 016
Etat	130 743	328 706
Total	185 646	345 722

4.14 Charges à payer

€	30-juin-22	30-juin-23
Intérêts courus sur prêt	0	0
Fournisseurs-factures non parvenues	190 612	73 530
Clients- avoir à établir	0	0
Personnel - salaires 13ème mois	114 758	113 771
Provision congés payés	329 688	401 174
Provision primes	392 070	391 132
Provision commissions	15 584	51 482
Provision RTT	144 554	118 335
Provision CE	20 617	28 443
Personnel - participation des salaires aux résultats de l'entreprise	0	0
Personnel charges à payer	1 265	1 697
Charges sociales/provision salaires 13ème mois	57 000	51 197
Charges sociales/CP	148 360	180 528
Charges sociales/primes	194 820	176 009
Charges sociales/RTT	65 050	53 251
Charges sociales/commissions	16 283	23 167
Autres charges sociales	52 559	0
Etat	17 080	54 841
Total	1 760 300	1 718 557

4.15 Comptes de régularisation passif

€	30-juin-22	30-juin-23
Produits constatés d'avance	1 964 182	2 310 705

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à (i) la quote-part non courue des contrats de maintenance liés aux logiciels installés et (ii) les projets en tableau de facturation pour lesquels la société facture une partie du chiffre contractuel dès réception de la commande.

Tous les produits constatés d'avance ont une échéance à moins d'un an.

4.16 Comptes de régularisation actif

€	30-juin-22	30-juin-23
Charges d'exploitation constatées d'avance	58 092	115 392

Les charges constatées d'avance proviennent essentiellement de la régularisation de la quote-part des charges d'assurance et de maintenance.

Toutes les charges constatées d'avance ont une échéance à moins d'un an.

4.17 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les liquidités se présentent ainsi :

€	30-juin-23	Valeur de marché
Autres titres	3 504	3 504
Comptes à vue	2 334 341	2 334 341
Total	2 337 845	2 337 845

4.18 Provisions inscrites au bilan

€	30-juin-22	Augmentations	Prov. utilisées	Prov. non utilisées	30-juin-23
Provisions pour litiges Prud'hommiaux	5 000				5 000
Provisions pour dépréciations sur comptes clients	437 721	160 877	222 860	0	375 738
Total	442 721	160 877	222 860	0	380 738

4.19 Capitaux Propres

Les titres composant le capital social se présentent de la façon suivante, à la clôture de l'exercice social :

Capitaux propres	Actions
Nombre de titres début exercice	835 570
Titres remboursés au cours de l'exercice	0
Nombre de titres en fin d'exercice	835 570
Valeur nominale	0.6
Montant du Capital en Euros	501 342

<u>Capitaux propres</u>	<u>Ouverture</u>	<u>Mouvements</u>	<u>Clôture</u>
Capital	501 342	0	501 342
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0	0
Réserve légale	50 134	0	50 134
Rapport à nouveau	1 298 733	92 476	1 391 208
Résultat de l'exercice	92 476	-607 097	-514 621
Total	1 942 685	-514 621	1 428 064

Au cours de l'exercice notre société n'a pas distribué de dividendes.

4.20 Comptes consolidés

Conformément à l'article L.123-16 du code de commerce et à l'article 16 du décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, Holy-Dis SA n'est pas tenu de présenter des comptes consolidés compte tenu de la taille du groupe.

5-Notes sur le compte de résultat

5.1. Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse par zone géographique et par nature de prestations et ventes :

€	<u>30-juin-22</u>	<u>30-juin-23</u>	<u>% Variations</u>
France	6 099 947	6 292 874	3,2%
CEE	1 552 653	1 398 124	-10,0%
Etranger	235 843	214 520	-9,0%
Total	7 888 443	7 905 519	0,2%

€	<u>30-juin-22</u>	<u>30-juin-23</u>	<u>% Variations</u>
Maintenance	3 152 823	3 030 454	-3,9%
SAAS	1 833 201	2 507 634	36,8%
Revenu récurrent	4 986 024	5 538 087	11,1%
Formations	1 221 749	1 152 389	-5,7%
Suivis de projets	579 087	269 690	-53,4%
Développements spécifiques	253 324	153 013	-39,6%
Installations et prestations	118 422	196 528	66,0%
Frais	175 745	167 326	-4,8%
Prestations	2 348 328	1 938 947	-17,4%
Licenses	444 807	357 411	-19,6%
Ventes de marchandises	109 286	71 074	-35,0%
Total	7 888 443	7 905 519	0,2%

5.2 Analyse du résultat financier

€	30-juin-23
Produits financiers :	
De participations	0
Autres produits financiers	0
Reprises sur provisions et tranfert de charges (*)	34
Différences positives de change	0
Revenus de VMP	0
Total	34
Charges financières :	
Dotations aux provisions sur dépréciation des éléments financiers	0
Intérêts et charges assimilées	291
Différences négatives de change	857
Total	1 148
Résultat financier	-1 114

5.3 Analyse du résultat exceptionnel

€	30-juin-23
Produits exceptionnels :	
Autres produits exceptionnels	0
Sur opération en capital	122 411
Reprises sur provisions charges exceptionnelles	0
Total	122 411
Charges exceptionnelles:	
Pénalités et amendes	0
Mécénat d'entreprise	40 460
Transactions sociales et commerciales	0
Autres charges exceptionnelles	0
Sur opération en capital (valeur nette comptable des éléments cédés)	86 275
Dotations aux provisions	0
Total	126 735
Résultat exceptionnel	-4 324

5.4 Impôt sur les bénéfices

5.4.1 Ventilation de la charge d'impôt

€	Avant Impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	-708 260		-708 260
+ Résultat exceptionnel	-4 324		-4 324
+ Crédits d'impôt	197 963		197 963
- Participation des salariés	0		0
Résultat comptable	-514 621		-514 621

Méthode employée : les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

5.4.2 Allègement de la charge fiscale future

€	30-Jun-23
Charges non déductibles temporairement:	
Participation des Salaries et forfait social	0
Effort Construction	17 609
TVTS	7 550
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	0
Autres actifs:	
Report déficitaire	0
Moins value à long terme	213 710

5.5 Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice s'élèvent à 35 448 €.

5.6 Nature, montant et traitement des charges transférées

Les charges transférées correspondent principalement aux avantages en nature versés aux salaries.

€	30-juin-22
Nature, montant et traitement des charges transférées :	
Avantages en nature versés aux salariés	78 284
Refacturation services	0
Autres indemnités	10 000
Total	88 284

6. Engagements hors bilan

6.1 Engagements donnés hors bilan

€	30-Jun-23
Engagements de crédit-bail (1)	240 620
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	311 652
Total	552 272

(1) Il s'agit des véhicules de tourisme et matériel informatique.
 Détail : BNP Paribas (matériel informatique) : 25 270 €
 Toyota France Financement (8 véhicules) : 215 350 €

6.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

6.3 Effectif moyen

<u>Personnel salarié</u>	<u>Personnel salarié</u>
Cadres	59
Employés, Techniciens & Agents de maîtrise	4
Ouvriers	0
Total	63

6.4 Liste des filiales et participations

Néant.

6.5 Crédit d'Impôt Recherche et Innovation

Le total des investissements de Recherche et Développement réalisés sur l'exercice s'élève à 910 296 €. Ces investissements sont éligibles au titre du Crédit d'Impôt Recherche et Innovation.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2023, l'effort de Recherche et Développement a généré un Crédit d'Impôt Recherche et Innovation de 151 361 €.

Informations concernant les entreprises liées

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN
(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total immobilisations	0		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Total créances	0		
Valeur mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total dettes	0		

Il n'existe pas de transaction significative avec des parties liées conclues à des conditions anormales de marché.